

ARRETE MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

VILLE
de
MARCOING



Tél: 03 27 82 23 00

Le Maire de Marcoing,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la route notamment ses articles R.36, R37-1, et R.225 ;

Vu le Code Pénal, notamment son article 610-5 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents ;

Considérant la demande en date du 04 mars 2024 émanant de **l'entreprise GCELEC représentée par Mme. FLAMENT Christelle, TSA 70011 chez SOGELINK à 69134 DARDILLY CEDEX** afin de réaliser les travaux de remplacement cadre et tampon en chaussée ;

Considérant que les travaux nécessitent des conditions de sécurité pour le bon fonctionnement de ce chantier ;

Prolongation Génie civil remplacement cadre et tampon en chaussée.

Arrêté N° 2024-20
VOIRIE

Article 1 : Suite à de mauvaises conditions météorologiques, l'entreprise GCELEC prolongera les travaux de remplacement cadre et tampon en chaussée sur la D56 rue de Cambrai jusqu'au 29 mars 2024.

Article 2 : Les restrictions appliquées seront les suivantes : **Vitesse limitée à 30 km/h, interdiction de stationner durant toute la durée des travaux.**

Article 3 : Les différentes restrictions de circulation seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux adéquats. L'entreprise GCELEC assurera la pose et l'entretien des panneaux de signalisation ainsi que le nettoyage de la chaussée en fin de chantier.

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis :

- à **Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marcoing,**
- **aux riverains,**
- à **l'entreprise SOGELINK représentée par Mme. FLAMENT Christelle**

Fait à Marcoing, le 04 mars 2024,

Le Maire,

Jean-Claude GUINET.